

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2016-360/PR/MB portant affectation au profit du Ministère de l'Énergie Chargé des Ressources Naturelle une parcelle de terrain sise au Grand Barra.

n° 2016-360/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
21 mai 2016

Numéro JO
n° 10 du 31/05/2016

Date du numéro
31 mai 2016

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992 :VU La Loi n°171/AN/91/2ème L10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

VU La Loi n°177/AN/91/2eme L du 10 octobre 1991 portant organisation de la Propreté Foncière

VU Le Décret n°2013-0044/PRE en date du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2013-0045/PRE du 31 mai 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2013-0058/PRE du 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est affecté au profit du Ministère de l'Énergie Chargé des Ressources Naturelle une parcelle de terrain sise au Grand Barra d'une superficie de 690Ha qui le mettra à la disposition de l'Investisseur dénommé la Compagnie Allemande Green Enesys.

Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée à l'implantation d'un projet de l'énergie renouvelable de centrale solaire d'une capacité de 300 MW.

Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent Arrêté, le Ministère du Budget par l'entremise du Directeur des Domaines fera remise de ladite parcelle au Ministère de l'Energie Chargé des Ressources Naturelle. Un procès-verbal de cette opération sera dressé, lequel comportera l'évaluation du terrain affecté ainsi que la détermination de ses limites.

Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré, gratuitement.

Article 5

Le présent Arrêté sera publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH